



Cdd taxi/temps de travail.

Par **pierre66**, le **15/10/2012** à **18:25**

Bonjour,

voilà je travaille en tant que salarié dans une entreprise de taxi, j'ai signé un CDD de 6 mois avec possibilité d'obtenir un CDI à la fin. La base est de 35h par semaine avec un modulation de 10h donc je suis payé pareil que je fasse 25 ou 45h

Pendant ces 6 mois j'ai fais des journées allant jusqu'à 14h. Mon patron nous met la pression pour réduire au maximum les durées des trajets avec menace de pas renouveler le contrat si on met trop de temps.. On est donc incité à dépasser les limitations de vitesse vu que sinon il est impossible de respecter ses horaires. De plus, on a également pas de pause repas à midi donc je mange qu'une fois ma journée finie mais il nous demande de diminuer ce qu'on a fait quand on remplit le carnet de route de la journée (souvent perte d'1h de conduite plus le temps de nettoyage des voiture). Actuellement soit je respecte soit je suis viré je me demandais si j'avais quand même un minimum de droit..

merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/10/2012** à **19:34**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de vous rapprocher de l'Inspection du Travail pour voir s'ils pourraient vous aider notamment par des contrôles...